



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Mme Jeannette BOUGRAB

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative

I - Responsabilités exercées en sus des fonctions ministérielles

- fonctions électorales ;
- autres responsabilités (par exemple, dans le secteur associatif)

Aucune

II - Instruments financiers actuellement détenus par le membre du Gouvernement

Les parts ou actions d'organismes de placement collectif (SICAV, FCP) ne sont pas à déclarer, sauf si elles se rapportent à un secteur d'activité particulier, précisément défini.

Une participation ne doit être déclarée que si elle est supérieure à 5 000 euros ou à 5 % du capital de la structure concernée.

Structure (société, établissement, organisme)	Type d'investissement
NEANT	

La gestion de ces instruments financiers est confiée, pendant la durée des fonctions ministérielles, à un intermédiaire agréé.

V – Responsabilités et activités antérieures du membre du Gouvernement durant les trois dernières années précédant la nomination dans les fonctions ministérielles actuelles

- responsabilités publiques ;
- fonctions électives ;
- activité(s) professionnelle(s) ;
- autres responsabilités (secteur associatif ; participation aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société...).

- Présidente de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
- Maître des requêtes au Conseil d'Etat
- Présidente du conseil d'administration de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- Membre du Conseil d'analyse de la société
- Membre de l'observatoire de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel
- Membre du Conseil d'orientation et de réflexion des assurances
- Maître de conférence à l'Institut d'études politiques
- Cours de droit – formation juridique

VI – Autres intérêts, notamment familiaux, que le membre du Gouvernement estime souhaitable de signaler.

NEANT

Je soussignée, Jeannette BOUGRAB

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;
- m'engage, en cas d'évolution de ma situation personnelle ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à modifier la présente déclaration ;
- ai pris connaissance que cette déclaration sera rendue publique sur le site Internet du Gouvernement, à l'exception des informations indiquées aux rubriques III et IV.

Fait le 18 avril 2011

Signature : Jeannette BOUGRAB